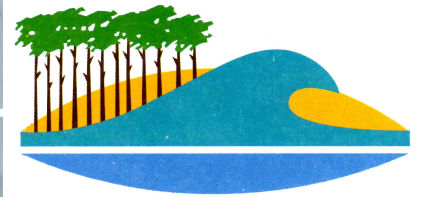


**A M E****ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT****INFORMATIONS des  
ADHERENTS N° 13****MESSANGES****FORET - LACS - PLAGES**

Rapport du Président : pages 1 à 6  
Intervention de M. Le Maire : pages 6 et 7

Rapport financier et administration: pages 7 à 9  
Cpte-rendu de Conseil Municipal : pages 10 à 12

## Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 27 juillet 2014

Le 27 juillet 2014 à 10 h 00 dans la salle des Associations de Messanges, l'assemblée générale de l'AME a rassemblé 98 participants présents et représentés parmi ses 150 adhérents.

Le président Mr. Garsmeur ouvre l'assemblée générale et remercie les participants dont la présence atteste de leur soutien à l'Association Messanges Environnement qui, comme le prévoient ses statuts, regroupe des personnes résidant à Messanges et ont la volonté commune de mener toute action de préservation ou promotion de l'environnement et de la qualité de vie des adhérents.

Il remercie également les membres du conseil d'administration pour leur participation à la vie de l'association.

Et il remercie en fin la municipalité pour son accueil dans cette salle des associations et son prêt du matériel de projection et de sono.



### I – RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT :

#### A - Recul dunaire:

Avec les beaux jours nombreux sont ceux qui vont à la plage et qui s'inquiètent du recul dunaire sur la plage centrale. Ils ont raison de s'inquiéter car ce recul a été de l'ordre de treize mètres lors de la récente mauvaise saison. Ils ont d'autant plus raison de s'inquiéter que le phénomène se répète depuis plusieurs années.

# AME

Ce phénomène d'érosion du littoral est général sur la côte aquitaine tout en étant plus ou moins accentué selon les endroits. Il n'est pas récent et est étudié depuis longtemps par des organismes officiels tels que l'IFREMER, l'Observatoire du Littoral, l'ONF, Cap Sciences et le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Que nous apprennent-ils pour l'avenir?

Un débat organisé dans le cadre de l'opération « SOS Littoral » s'est tenu à Moliets il y a un mois. Certains de ces organismes y participaient ainsi que notre maire Mr. Bouyrie vice-Président du Conseil Général en charge du tourisme et Président de l'association des communes Landaises du littoral.

Il ressort clairement des interventions que l'érosion va se poursuivre telle qu'on la connaît et qu'aucune solution ne se dessine clairement car, pour les spécialistes, la question est de savoir si la solution appliquée localement n'aura pas des effets plus loin et à plus long terme.

Dans cette affaire les choses vont donc rester en l'état jusqu'à l'hiver prochain durant lequel des marées qui atteindront le coefficient maximum de 120 soumettront nos côtes à rude épreuve. La plage centrale de Messanges reculera-t-elle encore ? Certainement : reste à savoir de combien de mètres.

Seule touche de sérénité dans ce débat: celle apportée par notre maire qui a souligné que le village de Messanges a été construit à plus d'un kilomètre derrière la dune et qu'il n'est donc pas directement menacé comme d'autres agglomérations.

## **B - Schéma de Cohérence Territoriale (ou SCOT) de la Communauté de Communes Marenne - Adour - Côte Sud (MACS):**

Son étude, son analyse, sa compréhension ont constitué une lourde tâche depuis la dernière assemblée générale de l'AME. Ce travail est absolument nécessaire car le SCOT est le document essentiel pour l'avenir des communes tant du point de vue de leur environnement, de leurs paysages, des cadres de vie et de l'urbanisation future. Le SCOT va donc servir de référence à l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui va encadrer le développement de Messanges.

Nous avons examiné la conformité du SCOT à la Loi Littoral. Une première fois lors de l'enquête publique qui a eu lieu en août 2013 pour remettre un avis à la commission d'enquête. Le SCOT n'ayant pas reçu un avis favorable de cette commission, MACS a dû reprendre son dossier pour tenir compte des observations des enquêteurs. Ceci a conduit en décembre à une nouvelle version du SCOT qui a été soumise à une seconde enquête publique du 23 décembre 2013 au 6 janvier 2014. Nous avons alors remis un avis très complet sur les différents aspects de l'application de la Loi Littoral à Messanges par cette nouvelle version du SCOT.

Dans cet avis nous avons formulé quatre observations.

La première portait sur la non conformité des « Espaces Boisés Significatifs » dans la zone où se situe le lieu dit du « Cout Bieuilh » pour lequel deux enquêtes publiques ont déjà donné des avis défavorables à un projet d'urbanisation.

## AME

La seconde concernait le dessin de l'agglomération de Messanges qui intégrait à tort cette zone du Cout Bieuilh. La vue aérienne qui intègre la ZAC de Moïsan dans ce dessin de l'agglomération de Messanges pourrait tendre à faire accroire que cette zone pavillonnaire pourrait justifier une extension de l'urbanisation vers le Nord, ce qui a été refusé deux fois lors des enquêtes publiques sur le projet du Cout Bieuilh en application de la Loi Littoral.

La troisième attirait l'attention sur la non prise en compte des études faites en 1993 par les services de la préfecture pour l'application de la Loi Littoral dans les espaces côtiers qui vont de la route de la plage centre de Messanges jusqu'à Moliets.

Quant à la quatrième elle signalait la non prise en compte de l'inventaire fait par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique qui a mis en évidence la présence dans ces espaces de deux espèces végétales strictement protégées par la loi et qui en interdit la destruction.

D'autres associations (la SEPANSO et les Amis de la Terre) ont également émis des avis circonstanciés non seulement sur Messanges mais sur l'ensemble du territoire couvert par le SCOT.

Aujourd'hui nous constatons que le dossier transmis à la préfecture après le feu vert de la deuxième enquête publique, est entre les mains du Préfet qui n'a toujours pas rendu son avis.

### **C - Incidence du SCOT pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU):**

Les travaux sur le PLU vont être relancés. Ils sont confiés par la municipalité à l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales pour assister la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Le SCOT fournit au PLU son épine dorsale, sa ligne directrice constituée par la prévision de l'évolution démographique dont tout découle : l'habitat pour accueillir l'accroissement de la population, l'urbanisation pour réaliser les nouveaux logements, le développement économique correspondant et la politique foncière pour réserver les terrains nécessaires.

#### Evolution démographique :

Le SCOT prévoit que la population de Messanges augmenterait d'ici 2030 de 621 habitants soit + 65 % par rapport à la référence de 2008 retenue par MACS. Ce taux de croissance est le deuxième plus important de la communauté des communes derrière Moliets (+ 72%) et devant Azur (+ 62%) mais loin devant les pôles du développement du territoire que sont Capbreton (+ 52%), Soustons (+ 44%) et Saint Vincent de Tyrosse (+ 43%). Ceci est surprenant alors qu'à tous les niveaux est affichée la volonté politique de vivifier les communes rétro-littorales qui ont des taux de croissance bien inférieurs.

#### Habitat :

Cette augmentation de population prévue dans le SCOT implique de prévoir dans le PLU de nouveaux logements. Compte-tenu du taux moyen d'occupation de 2,31 personnes par habitation retenu par le SCOT, le PLU de Messanges devrait prévoir la construction de 269

# AME

logements (621/2,31). Or le SCOT fixe le nombre total de logements à construire à 552. L'écart entre ce chiffre et les 269 logements nécessaires pour héberger les nouveaux habitants, soit 283 habitations supplémentaires, serait donc destiné à des résidences secondaires. Le même constat pouvant être fait à Azur et Moliets on peut en conclure que le tourisme est le fondement prévu du développement économique dans ce secteur de MACS, d'autant plus qu'en matière d'emplois au travers des documents connus, le SCOT ne donne pas de perspectives sur le développement des emplois commune par commune.

## Foncier :

Pour construire 552 logements à Messanges le SCOT prévoit que le PLU réserverait 15 ha de foncier soit 272 m<sup>2</sup> de terrain par habitation.

Le SCOT nous apprend également que le PLU affecterait 20 ha pour des activités économiques nouvelles. Sur ces 20 ha, seuls 6 ha sont identifiés pour la ZACOM de modernisation des commerces Super U.

Enfin le SCOT identifie une réserve supplémentaire de 20 ha pour la réalisation d'un projet piloté par le Conseil Général. Cette réserve se situerait derrière le magasin Super U actuel en direction de la zone artisanale de Vieux Boucau.

## Environnement :

Ce n'est qu'à l'occasion de l'élaboration du PLU que l'impact sur l'environnement de Messanges pourra être apprécié ainsi que le respect des conditions d'application de la Loi Littoral.

### **Le Président demande si l'exposé des trois points précédents A, B, C suscite des questions.**

Une participante fait référence à l'érosion du littoral et suggère que des panneaux d'information contribuent à la sensibilisation des enfants sur le nécessaire respect de la végétation dunaire.

Un propriétaire (Monsieur Louis de Joffre), fait une déclaration à propos des ambitions du SCOT pour l'affectation par le PLU d'espaces fonciers à la construction de nouveaux logements : il explique que, propriétaire de 74 hectares de terres agricoles et de bois de pins entre le Bourg et Vieux Boucau, il ne souhaite nullement la transformation de ses propriétés en zones constructibles, et qu'il ne veut pas céder des terrains pour cet objectif. Ces propos suscitent une vive approbation de l'assemblée.

### **Le Président poursuit en informant des réponses de la municipalité (*ci-après en italique*) à diverses questions de l'AME:**

1- Où en est l'étude du prolongement de la piste cyclable jusqu'à la plage Sud?

*Toujours en étude.*

2 - Dans le but de développer la pratique du vélo dans un secteur surchargé de véhicules les communes de Messanges et de Vieux Boucau ne pourraient-elles pas conduire une concertation avec le magasin Super U pour que des solutions soient apportées à l'accès et à l'accueil des cyclistes se rendant au centre commercial? Cette concertation pourrait-elle

# AME

également traiter de la mise en place de panneaux de signalisation indiquant, à partir de la piste cyclable, la direction du magasin U?

*Déjà demandé à MACS.*

3 - Une réflexion de même nature serait souhaitable pour les cyclistes se rendant au nouveau marché couvert de Messanges?

*Cela ne nous semble pas nécessaire mais la question sera débattue en conseil municipal.*

*Un cheminement a été créé entre le camping Moussaillon et la place de la mairie ainsi qu'entre l'avenue du bourg et le parking du hall des sports.*

4 - Nous remonte à nouveau la demande d'une signalisation plus efficace que celle qui existe actuellement, pour mieux indiquer aux cyclistes l'existence de la piste cyclable à partir du centre du village. La suggestion est faite que MACS affiche l'information sur son panneau électronique au centre du bourg et que des affichages soient mis sur la route des lacs.

*Il nous semble faire mieux que l'existant, cependant deux applications mobiles vont voir le jour, Conseil Régional (ITIAQUI) et MACS.*

5 - Le passage du pont au-dessus du ruisseau de la Prade sur la route de la plage nous est toujours signalé

comme étant très dangereux par les piétons et les cyclistes. Il est demandé à la commune de prendre en considération ce problème pour apporter les aménagements nécessaires à la sécurité des usagers.

*En étude avec le Conseil Général et la Communauté des Communes.*

6 - La municipalité nouvellement élue envisage-t-elle de vrais trottoirs piétonniers entre le centre du village et les lotissements situés à proximité? Même question pour aller/venir à pied jusqu'au marchand de fruits et légumes situé sur la route de la Côte d'Argent? Idem pour le réaménagement du trottoir allant au lotissement du Galant?

*Comme indiqué dans notre programme, ces aménagements seront réalisés consécutivement à la vente de foncier communal constructible.*

7 - Quand l'interdiction de stationner sur l'Avenue du Coy sera-t-elle affichée?

*Quand l'arrêté sera pris après discussion en conseil municipal.*

8 - Où en est la recherche de solutions pour mettre en place des chicanes dans les «zones 30» des lotissements (Aerial, Platanes et autres)?

*Toujours en étude avec MACS.*

9 - A la ZAC de Moïsan une placette a été rechargée en gravier. Quand l'autre sera-t-elle traitée?

*La décision incombe à MACS.*

10 - A la ZAC de Moïsan la troisième tonte annuelle est-elle bien prévue?

# AME

*L'entretien de la ZAC de Moïsan est planifié pour l'année, au même titre que les autres sites communaux.*

11 - La reprise du rond-point à la porte arrière du cimetière est-elle programmée?

*Non pas pour le moment.*

12 - L'installation d'un banc à l'ombre d'un arbre sur l'esplanade devant la salle polyvalente est-elle toujours d'actualité?

*Oui.*

13 - Le projet de lotissement sur la route de Moliets auquel la mairie a donné son accord a-t-il fait l'objet d'une demande de lotir?

*Non, il en est malheureusement de même d'une autre parcelle potentiellement aménageable en lotissement, et cela devient réellement problématique eu égard aux demandes de logements à l'année.*

14 - Où en est on dans le plan plage (toilettes, stationnement camping-cars etc.)?

*Début des travaux octobre 2014 pour une fin en avril 2015.*

15 - En complément de l'obligation de tenir les chiens en laisse sur la plage, qui est affichée au pied de la dune d'accès à la plage, il est demandé que la présence de chiens soit totalement interdite sur celle-ci dans la zone de baignade surveillée en raison de la densité d'estivants pendant la saison estivale.

*A trop interdire on va finir par perdre nos libertés.*

## **Intervention de Monsieur le Maire, arrivé en milieu de séance et accueilli par le Président:**

Mr. le Maire salue les participants et souhaite un bel été à tous. Il confirme tout d'abord que la liaison entre la piste cyclable de Messanges à Vieux Boucau et la Plage Sud, incluant l'accès au magasin Super U sera traitée par MACS dans son ensemble, et en cohérence avec le « Plan Plages ».

Concernant le pont sur le ruisseau de la Prade, il rappelle que cette voie relève du Conseil Général, et que son service des routes est parfaitement informé de la nécessaire programmation de travaux pour le passage de plus en plus important de vélos.

Il confirme aussi que les travaux du « Plan Plage » commenceront en septembre et seront terminés pour l'été 2015.

Mr. le Maire informe de ce qu'une agence postale va être créée pour remédier à la réduction des services de La POSTE, en créant un emploi dont le titulaire sera aussi chargé d'animation d'activités pour les jeunes.

L'immeuble abandonné par La POSTE sera rénové afin d'y réaliser des logements pour saisonniers et y installer des commerces.

# AME

## **Monsieur le Maire répond ensuite à des questions diverses des participants.**

Une participante dont la maison dans la ZAC de Moïsan est affectée par des volumes d'eau non évacuée lors de fortes pluies s'étonne de l'indifférence des services municipaux sollicités. Mr. le Maire promet de traiter cette question.

Un des tout premiers résidants du lotissement des Platanes rappelle l'engagement du Maire au début des années 80 pour promouvoir l'exemplarité de ce lotissement par l'importance de ses espaces verts : il demande si l'intention de la nouvelle municipalité d'entretenir les espaces verts après leur cession au domaine communal préservera leur conservation intégrale.

Mr. le Maire répond qu'il appartient aux associations syndicales des lotissements de décider ou pas cette cession, et que leur caractère d'espaces verts ne devrait pas être modifié dans le contexte urbanistique actuel.

La question de l'éventuelle cession de la piscine est soulevée. Mr. le Maire répond qu'il y a en effet deux propositions de reprises. Si l'une d'entre elles est acceptée la piscine restera de toute façon ouverte au public.

Une participante insiste sur le mauvais entretien de certains équipements de la piscine (chauffage, douche...). Mr. le Maire indique que ce problème sera vu lors de l'examen des dossiers des repreneurs.

Une dame signale que la sortie du Moussaillon avec une voiture d'enfant est difficile. Mr. le Maire répond que cela fait partie des projets d'amélioration des voies de circulation.

**Après cette dernière question M. le Maire quitte la réunion.**

**Le RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT (exposés liminaires et compte rendu d'avancement des questions posées à la municipalité) est soumis au vote :**

**L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport du président tel qu'il vient d'être présenté.**

## **II - Rapport financier:**

Le président commente les comptes financiers de l'exercice 2013-2014.

Les recettes se sont élevées à 1601 euros pour un budget prévu de 1500 euros. Elles sont en recul de 120 euros par rapport à l'année précédente du fait d'une diminution du nombre (six) de cotisants soit 60 euros, des dons pour 30 euros et des intérêts reçus de 30 euros du fait de la baisse des taux d'intérêts.

Les dépenses se sont élevées à 717,75 euros avec un poste de 261 euros pour la relance de notre site WEB qui avait disparu suite à la disparition de son hébergeur et que nous allons essayer de réalimenter correctement. Les réparations d'ordinateur correspondent à une intervention pour récupérer des données de l'association suite à un gros bug.

Le bénéfice de l'exercice de 883 euros reste important et vient grossir notre trésorerie à hauteur de 12144 euros disponibles en cas de besoin.

# AME

## COMPTE DE RESULTAT AME 2013/2014

CHARGES		PRODUITS	
papeterie	54,46 €	cotisations adhérents	1 430,00 €
copies	122,23 €	dons	10,00 €
frais postaux	77,12 €	Intérêts 2013	161,07 €
réception AG 2013 et 2014	97,88 €		
réparation ordi.	105,00 €		
hébergement site web	261,06 €		
	717,75 €		1 601,07 €
<b>BENEFICE 2013/2014</b>	<b>883,32 €</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 601,07 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 601,07 €</b>

## BILAN AME 2013/2014

ACTIF		PASSIF	
TRESORERIE		RESULTATS CUMULES	11 261,13 €
.livret A	10 512,78 €	BENEFICE 2013/2014	883,32 €
.dépôt à vue	1 631,67 €		
	12 144,45 €		12 144,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 144,45 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 144,45 €</b>

Ces comptes soumis au vote de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité des présents, et la trésorière et son adjointe sont félicitées et remerciées.

### III - Cotisation et budget 2014-2015 :

Le président propose à l'assemblée de reconduire la cotisation annuelle de 10 € ainsi que le budget de 1500 € et appelle les participants à voter les deux résolutions suivantes :

- *L'assemblée de l'AME vote une cotisation annuelle 2014-2015 de 10 euros par adhérent à régler préférentiellement par chèque à l'ordre de AME.*
- *L'assemblée de l'AME vote pour l'exercice 2014-2015 un budget équilibré de 1500 euros en recettes et dépenses.*

**Ces résolutions sont votées à l'unanimité.**



# AME

## **IV - Appel à candidatures et élection des membres du Conseil d'Administration:**

Le président informe l'assemblée que les membres du conseil suivants se représentent: Mme Beaufort, Mr. Corneloup, Mme Detremmerie, Mr. Dubart, Mr. Garsmeur, Mr. Gibault, Mr. Larroudé, Mme Migot Santos, Mr. Oulés, Mme Pouxvieilh, Mr. Resano, Mme de Wattrigant Christiane.

Il invite des membres de l'assemblée à se présenter comme membres du conseil d'administration de l'AME: Mr. Daniel Sautreau accepte de joindre sa candidature.

Le président propose un vote de la liste ainsi complétée avec Mr. Sautreau.

## **L'assemblée vote à l'unanimité pour la liste des candidats et candidates désignés ci-dessus.**

Le président propose ensuite de reconduire le bureau constitué de :

- Secrétaire : Alain Corneloup
- Trésorière : Nicole Detremmerie
- Trésorière adjointe : Véronique Pouxvieilh
- Vice président : Denis Oulés
- Président : Bernard Garsmeur

## **L'assemblée vote à l'unanimité pour le bureau ainsi composé.**

## **VI- Questions diverses des participants:**

Un participant n'est pas satisfait par les nouvelles conditions de mise à disposition des résidents de la commune des sacs poubelle (vacations à dates et horaires limités au printemps) : il demande que des vacations soient réalisées en été.

Un adhérent suggère que la médiathèque soit ouverte lors des vacances de fin d'année.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 45, après de vifs applaudissements à l'adresse du Président.**

.....

*NOTE du Président : Les conditions difficiles de projection de la video tant pour l'image que pour le son n'ont pas récompensé l'excellent travail fait par M.Oulés dans le tournage et le montage des séquences qui rythmaient le déroulement de la réunion. Qu'il soit ici remercié de la réalisation de ce diaporama qui peut être revu avec quelques extraits enregistrés en:*

[https://www.youtube.com/watch?v=LOkl\\_iShKuY](https://www.youtube.com/watch?v=LOkl_iShKuY)

# AME

## RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2014

### I – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Lors du précédent mandat, la Commune s'était dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde, document mettant en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

Suite aux élections municipales de Mars 2014, il convient de procéder à sa mise à jour. Un avenant à la convention est alors proposé par le Centre de Gestion des Landes. L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à le signer et prendra en charge les frais inhérents.

### II – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

Le rôle de cette commission, créée entre la Communauté de Communes MAREMNE ADOUR COTE SUD et les 23 communes membres, est de quantifier les charges correspondant aux compétences transférées afin de calculer l'attribution de compensation versée aux communes.

La représentation de chaque commune au sein de cette commission devant être assurée par deux délégués, il est procédé à l'élection. Sont déclarés élus au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes MACS : Messieurs Hervé BOUYRIE et Bernard MORESMAU.

### III – CREATION D'UNE AGENCE POSTALE :

Dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'au moins 17.000 points de contacts dont certains seraient gérés en partenariat avec les communes.

La Poste propose :

La gestion d'une Agence Postale Communale offrant les prestations postales courantes qui autorise la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire,

Une indemnisation en contrepartie d'une offre de service, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal décide alors de créer une Agence Postale Communale dans des locaux appartenant à la Mairie et la création d'un poste d'agent qui sera chargé de la gestion de cette agence.

### IV – AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE DECOUVERTE :

L'Assemblée a décidé d'attribuer une participation de trente euros au Lycée des Métiers de BLANQUEFORT (33) en vue d'aider GASPARIINI Olivia, élève de cet établissement, à financer la sortie découverte culturelle du Pays-Basque : BILBAO/SAINT-SEBASTIEN prévue du 14 au 16 Octobre 2014.

### V – EMPLOIS :

En raison de la charge de travail et des effectifs actuels des services administratifs, il est décidé de créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 qui assurera les fonctions de secrétariat de Mairie.

En attendant la nomination d'un titulaire, l'Assemblée décide alors de créer un emploi contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014, en vue d'assurer les fonctions de rédacteur.

Suite au départ à la retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> Mai 2014 et qu'il n'y a pas lieu de procéder au recrutement de remplaçants, le Conseil Municipal a décidé de supprimer les postes aux grades d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe (30h45) et d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> Classe (4h15).

# AME

## VI – PLAN LOCAL D'URBANISME :

La Commune de MESSANGES souhaite s'engager dans une démarche de planification urbaine. Afin de s'assurer dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales.

## VII – COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire rapporte les décisions municipales prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2014, à savoir :

♣ La modification des tarifs de la régie de recettes marché approvisionnement à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 :

### Du 1<sup>er</sup> Juillet au 15 Septembre inclus :

*Abonnés : 2 € le mètre linéaire*

*Minimum de 4 mètres soit 8 € l'emplacement*

*Non abonnés : 2,50 € le mètre linéaire*

*Minimum de 4 mètres soit 10 € l'emplacement*

### Du 16 Septembre au 30 Juin inclus :

*1 € le mètre linéaire*

*Minimum de 4 mètres soit 4 € l'emplacement*

♣ La modification des tarifs droits d'entrée de la Piscine Municipale à compter du 27 Mai 2014 :

*Tarifs fuchsia entrée journalière enfant (- de 14 ans) : 1,50 €*

*Tarifs rose clair entrée journalière adulte : 4,10 €*

## VIII – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

Les collectivités locales risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle qui aura une double conséquence d'une part sur la qualité des services essentiels rendus à la population et sur l'investissement local avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

Face à l'importance de ces enjeux, l'Association des Maires de France a souhaité mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées.

Pour soutenir les demandes de l'Association des Maires de France, le Conseil Municipal vote à cet effet une motion de soutien.

Le Maire,  
**Hervé BOUYRIE.**

## RESUME

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 juillet 2014

#### I. SYDEC

Dans le cadre de travaux de réseaux, il a été décidé, lors de la programmation budgétaire 2014, de procéder à l'extension de réseau électrique de Monsieur MOTHES, au renforcement des dipôles 2011 et 2012 au Chemin de Guilhem et au Quartier Caliot, et à la mutation du transformateur sur le poste P22 « MONPIERRE ».

L'ensemble de ces travaux est estimé à 64 729 euros TTC. Compte tenu des participations du SYDEC, de FACE et de ORANGE, la commune de Messanges devra reverser au SYDEC la somme de 5 540 euros. L'assemblée délibérante donne son accord pour l'ensemble de ces travaux.

# AME

## II. CREATION DE POSTE

En raison de la création d'une agence postale communale et des nécessités de service public socio-culturel, il y a lieu de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet (catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La personne recrutée assurera le fonctionnement de l'agence postale communale, l'animation sur le territoire communal ainsi que des permanences exceptionnelles d'ouverture de la médiathèque.

L'assemblée délibérante donne son accord pour la création de ce poste.

## I. SIEAM

L'Assemblée délibérante approuve les rapports d'activité du SIEAM pour l'exercice 2013. Ces rapports concernent :

- Le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Ils font notamment apparaître les données suivantes :

### ★ Service de l'eau potable 2013:

Nombre total d'abonnés : 8 846 (dont 1 057 pour la commune de Messanges).

Tarifs :

Abonnement : 53,00€ HT/an (TVA : 5,50%).

Part proportionnelle : 0,9180€ HT/m<sup>3</sup> (TVA : 5,50%).

Redevance de pollution domestique : 0,30€/m<sup>3</sup> (TVA : 5,50%).

### ★ Service de l'assainissement collectif 2013 :

Nombre total d'abonnés : 7 832 (dont 927 pour la commune de Messanges)

Tarifs :

Abonnement : 51,00€ HT/an (TVA : 7%)

Part proportionnelle : 1,086€ HT/m<sup>3</sup> (TVA : 7%)

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,2250€/m<sup>3</sup> (TVA : 7%).

### ★ Service de l'assainissement non collectif 2013:

Nombre total d'installations contrôlées en 2013 : 996

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 49,20%

Tarifs :

Contrôle de conception : 280,00€

Contrôle de bonne exécution : 140,00€

Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : 80,00€

Etude de définition de travaux de réhabilitation

d'installations existantes : 302,00€

Contrôle de mutation (pour la vente) : 160,00€

## I. APPROBATION D'UNE DECISION MUNICIPALE

L'assemblée délibérante approuve la décision municipale n°2014-07 en date du 30 juin 2014.

Cette décision accorde à Madame Hélène CHARCELLAY/COULLARD, domiciliée Centre Equestre de La Prade à Messanges, l'occupation du patrimoine forestier pour usage exclusif de parcours équestre.

Cette concession est accordée à titre gratuit pour une durée de cinq années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le parcours représente une longueur de 6000 mètres linéaires environ. Il est implanté sur les parcelles forestières n°3 à 7 et n°11 à 16. L'intéressée s'engage à entretenir régulièrement le parcours à ses frais.

Le Maire: Hervé BOUYRIE